



ARRÊTÉ	N°	202208	0115	ST
--------	----	--------	------	----

**Restriction de circulation et de stationnement**  
**Le 28 août 2022**  
**Complexe sportif du « Cosec »,**  
**rues de la Plaine et de la Croix Blanche**

Département de l'Eure  
Commune de Saint-Marcel  
55 Route de Chambray  
27950 SAINT-MARCEL

Le Maire de la Ville de Saint-Marcel,

**Vu** le code général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le code de la route,

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

**Vu** la loi n° 82 213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**Considérant** la demande de la MAIRIE sise 55, route de Chambray – 27950 SAINT MARCEL concernant l'organisation d'un cinéma en plein air dans l'enceinte du complexe sportif du Cosec le dimanche 28 août 2022,

**Considérant** la nécessité de prescrire toutes mesures propres à assurer la sécurité publique.

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Le stationnement et la circulation des véhicules seront strictement interdits à l'intérieur du complexe sportif du « Cosec » ainsi que dans les rues de la Plaine et de la Croix Blanche le dimanche 28 août 2022 dès 10h00 et jusqu'à la fin de la séance de cinéma en plein air. Des barrières de police délimiteront la zone interdite.

**Article 2 :** La projection pour le cinéma de plein air commencera à partir de 21h30.

**Article 3 :** La signalisation sera mise en place et entretenue par les services municipaux

**Article 4 :** Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :** Monsieur le Maire, Monsieur le Responsable des Services Techniques, l'agent de police municipale, le demandeur, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché, publié au recueil des actes administratifs et dont ampliation sera adressée aux personnes suivantes :

- Monsieur le Commandant divisionnaire de Police, Chef de la C.S.P. Vernon,
- Monsieur le Chef de Corps du CIS Vernon,
- Les services de la SNA Transport, de la SNA Assainissement & de la SNA Environnement

Fait à Saint-Marcel le 17 août 2022

Le Maire,

Hervé PODRAZA

